

Mme

Monsieur le Député
Michel GRALL

Le 22 janvier 2008,

Bonjour Monsieur Grall,

Je vous écrit en désespoir de cause,

j'ai reçu une lettre, en juillet 2007, cette lettre d'huissier me réclame la sommes de 207,08 euros, à régler sous 8 jours sous peine de poursuites, sans explications....

Je me suis renseignée, il s'agissait d'un procès verbal pour excès de vitesse datant du 14 août 2006. N'ayant pas souvenir d'être à cet endroit à cette date et ayant prêté mon véhicule par deux fois à un ami, j'envoie une lettre recommandée à Rennes afin de recevoir le procès verbal d'origine, je n'ai jamais reçu de réponse...

Je décide donc de les appeler, et lorsque je demande le procès verbal original on me dit qu'il faut que c'est impossible parceque le PV est passé en recouvrement, donc pour eux il est payé et impossible à rééditer, je demande la photo pour être sûr qu'il s'agit de moi au volant et on me répond que la voiture n'étant plus à mon nom, il est également impossible d'avoir la photo....

Je tourne en rond, je ne peux pas payer cette sommes si je ne suis pas sûr qu'il s'agissait de moi, si je paie c'est reconnaître l'infraction, comment reconnaître quand on ne se rappelle pas ?

Je me suis associée au collectif Stopmajoration, qui effectue beaucoup de démarches car nous sommes 243 membres sur 48 départements en France dans ce cas, certains commencent à recevoir des saisies sur salaire, cette affaire commence à être très inquiétante et personne ne nous entend.

C'est pour cette raison que je compte sur votre aide....

NOUS NE SAVONS PLUS QUOI FAIRE.....

Souhaitant avoir de vos nouvelles très bientôt, veuillez agréer, Monsieur Grall, mes salutations sincères.

M^{me}

Monsieur Raphaël POIRIEUX a mis en place un site internet rassemblant le plus d'informations possible : stomajoration.free.fr
COLLECTIF Bérénice RASSER - 8-Rue de Montbéliard - 25260 LOUGRES